

La prochaine rentrée scolaire s'effectuera **MARDI 3 SEPTEMBRE 2019**

➤ **HORAIRES**

Les horaires normaux des cours vont de 8h10 à 18h du lundi au vendredi selon les emplois du temps.

➤ **SUIVI SCOLAIRE**

Les parents et les élèves sont informés par :

- **La consultation des notes** et de la vie scolaire via internet sur ecoledirecte.com (un code vous sera donné courant septembre)
- **Un bilan individuel** toutes les trois semaines sur les notes, les absences et le comportement de l'élève.
- **Un bulletin trimestriel ou semestriel**, contenant la synthèse des résultats ainsi que les appréciations des professeurs, sera **à télécharger** sur ecoledirecte.com
Si vous ne disposez pas d'accès à Internet, veuillez en informer par écrit le secrétariat pour l'envoi des bulletins par voie postale.

Ces documents comportent des indications précieuses sur l'évolution de la scolarité de l'élève et sur les possibilités d'orientation éventuelle. Les familles qui souhaitent plus de renseignements peuvent prendre rendez-vous avec un professeur, le professeur principal ou un membre de la direction.

➤ **INSCRIPTIONS AUX EXAMENS**

Le lycée procède aux inscriptions des élèves en classe d'examen et nous vous informons qu'une **copie de l'attestation à la journée d'appel** ou **l'attestation de recensement** doit nous être délivrée dès la rentrée (sauf pour les élèves de 3^{ème}). Des renseignements plus détaillés vous seront fournis en temps utile.

Nous vous rappelons que la **carte nationale d'identité (C.N.I.) est obligatoire pour se présenter à un examen.**

➤ **ASSURANCES**

Rappel des conditions d'assurance pour les élèves de l'enseignement technique :

1. Les élèves sont assurés sociaux par la caisse de sécurité sociale de [ROUEN](#), seulement au titre « ACCIDENT DU TRAVAIL », pendant la durée des cours et pendant les stages en entreprise.
2. Pour les compétitions sportives, ils seront assurés dès l'acquisition de la licence.
3. Les risques de trajet sont assurés par le chef de famille (assurance sociale ou assurances privées pour les non assurés sociaux).
4. L'assurance responsabilité civile du lycée ne couvre pas les accidents matériels (véhicules, vêtements, objets personnels) ni les vols.
5. Pour les activités scolaires et sorties pédagogiques, il est indispensable que chaque élève fournisse une attestation d'assurance scolaire individuelle accident.

➤ **INTERNAT**

Les élèves apporteront leurs draps et couverture ou couette avec housse. Les chaussons sont obligatoires dans les chambres.

Les élèves rentrant chez eux chaque vendredi, doivent prévoir suffisamment de changes et de sous-vêtements. Il n'y a pas de cours le samedi, en conséquence, les internes partent le vendredi, après les cours.

➤ **REDUCTION SUR LES TRANSPORTS**

Tous les élèves, y compris les internes peuvent bénéficier d'une réduction sur :

- les bus (**imprimé à retirer directement à la TCAR**)
- le car | Imprimé à télécharger sur www.eure-en-ligne.fr pour les habitants de l'Eure et www.seinemaritime.fr pour les habitants de la Seine Maritime ou à retirer au secrétariat du lycée
- le train : Imprimé à retirer auprès d'un guichet SNCF ou au secrétariat du lycée

Avant d'envoyer votre imprimé par voie numérique ou par voie postale, faites le valider auprès de notre secrétariat. **ATTENTION**, l'imprimé ne sera validé que si l'inscription ou la réinscription a été confirmée.

☰ Demande de transports **SEINE-MARITIME** (CAR et TRAIN) à adresser :
HOTEL DU DEPARTEMENT
transports@seinemaritime.fr

☰ Demande de transports **EURE** (CAR et TRAIN) à faire sur le site :
HOTEL DU DEPARTEMENT
27000 EVREUX
www.eure-en-ligne.fr

☰ Faire la demande de transport (**BUS ROUEN**) directement auprès de la :
TCAR
76000 ROUEN
reseau-astuce.com

➤ **ATOUTS NORMANDIE / MANUELS SCOLAIRES**

Demande à faire ou à renouveler sur **atouts.normandie.fr** à partir du **1^{er} juillet 2019**

A savoir :

Toutes les classes de BAC PRO et la 3^{ème} prépa métiers doivent sélectionner la rubrique « **SEP La Châtaigneraie** », les 2GT, 1^{ère} et terminales STI2D – STMG doivent sélectionner la rubrique « **LTP La Châtaigneraie** »
Pour les élèves du lycée le choix du statut est obligatoirement « Lycéen » et non « Etudiant »,
Aussi, les jeunes qui souhaitent s'inscrire à l'UNSS, pensez à demander la prime « SPORT »...

Rappel :

Se munir le jour de la rentrée :
- QR Code « Atouts Normandie »
- Chèque de caution de 150€ avec inscrit au dos le nom, prénom et classe de l'élève
Afin de faciliter le bon fonctionnement, merci de ne pas dater votre chèque (article 25 de la loi Sapin 2 réduit de douze à six mois la validité des chèques bancaires)

➤ **LISTE DU MATERIEL- HORAIRES DE RENTREE – DATE DE PFMP (stage)**

Seront disponible sur le site Internet du lycée (**[http:// :www.la-chataigneraie.org](http://www.la-chataigneraie.org)**) à partir du **2 juillet 2019**.

Dans le cadre des sections industrielles, une tenue de travail floquée au nom de la Châtaigneraie est à commander uniquement chez **SRVP – 38 rue de la république – 76 Rouen – Tél. : 02 35 71 80 22 impérativement avant le 31 juillet 2019**

La liste des petites fournitures scolaires sera donnée par chaque enseignant la semaine de la rentrée.

➤ **DISPENSE DE SPORT**

Dispense de sport **PARTIELLE** ou **TOTALE** : demander la fiche médicale « TYPE » au secrétariat du Château ou aux professeurs d'EPS

➤ **CONTRIBUTION FAMILIALE /HEBERGEMENT**

TARIFS		EXTERNAT	INTERNAT	RESTAURATION
LYCEE	INSCRIPTION Frais fixes et contribution familiale de septembre	197 €	472 €	Selon facture mensuelle de restauration Prélèvement le 15 des mois d'octobre à Juillet
	CONTRIBUTION FAMILIALE Prélèvement le 5 des mois d'octobre à juin	87 €	362 € (Contribution familiale + hébergement + repas du soir)	
	Aide aux devoirs (facultatif)	70 €	70 €	
BTS	INSCRIPTION Frais fixes + contribution familiale de sept. + sweet-shirt + participation inscription RENASUP	275 €	550 €	
	CONTRIBUTION FAMILIALE Prélèvement le 5 des mois d'octobre à juin	125 €	400 €	

Le montant de la contribution familiale et de l'hébergement (si internat) du mois de septembre est demandé lors de la confirmation d'inscription. Les 9 autres règlements se font le 5 de chaque mois, par prélèvement, d'octobre à juin. La contribution versée à l'inscription n'est pas remboursable en cas de désistement et pour toute démission en cours d'année, un minimum de 3 mois sera facturé pour l'amortissement des frais fixes.

➤ **RESTAURATION**

Les repas du midi pris au self et les consommations de la cafétéria sont facturés suivant le coût affiché sur le lieu de restauration.

Le montant des repas est prélevé le 15 du mois suivant sur facture mensuelle.

➤ **AIDE AUX DEVOIRS**

L'aide aux devoirs, goûters compris, s'élève à 70€ par mois pendant 10 mois (engagement minimum de 3 mois).

➤ **BOURSES NATIONALES**

Les demandes de bourse nationale se font à compter de février pour l'année scolaire suivante.

Une campagne complémentaire a lieu en septembre uniquement pour les élèves de 3^{ème}.

Pour les élèves boursiers, le renouvellement de la bourse est automatique, sauf en cas de redoublement, de changement d'établissement ou d'orientation. C'est l'établissement d'origine qui est responsable des opérations de transfert.

Le montant des bourses est versé par l'inspection académique à LA CHATAIGNERAIE. Le surplus sera remboursé aux familles en fin d'année scolaire.

Pour toute question concernant les bourses nationales de lycée, prendre contact avec :

Mme RAGOT tél : 02 32 86 53 24.

➤ **BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Les demandes de bourse se font de janvier à mai, pour l'année scolaire suivante (inscription en BTS), sur le site Internet du Crous (www.crous-rouen.fr) et sans attendre la décision d'orientation. Le renouvellement de cette bourse est à faire chaque année. Pour toute question, se renseigner auprès de :

Mme CANVILLE tél : 02.32.86.53.26.

➤ **FRERES ET SŒURS**

Pour les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés dans le lycée, une remise de 30% de la contribution familiale est accordée à partir du second.

AIDE AUX DEVOIRS 2019/2020

L'aide aux devoirs est encadrée par des professeurs de l'établissement qui accompagneront votre enfant dans son travail personnel, l'aidant à s'organiser, à démarrer un exercice pour lequel il aurait des difficultés...

Cette étude a lieu du lundi au jeudi et commencera-le :

9 septembre 2019

Ce service s'effectue pour un trimestre minimum à compter de la date d'inscription à l'aide aux devoirs. Toutefois, nous nous autoriserons le droit de le stopper immédiatement si un problème de comportement survenait.

Conscient que des contraintes extérieures (entraînement sportif, activité culturelle...) peuvent empêcher, certains jours, la participation à cette étude, nous vous invitons à renseigner (**après avoir pris connaissance de l'emploi du temps scolaire 2019/2020 de votre enfant**) le coupon ci-dessous si vous choisissez ce service.

L'aide aux devoirs vous sera facturée de manière forfaitaire à 70 € par mois, goûter compris, quel que soit le nombre de jours retenus.

Votre enfant devra obligatoirement se munir de tout le matériel nécessaire (livres, cahiers, agenda, devoir corrigés avec sujets...) et nous resterons en contact avec vous pour vous informer de l'évolution de son travail.

✂ ----- (A retourner au secrétariat du Lycée) -----

Classe :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Mon enfant participera à l'étude du soir, pour l'année 2019-2020 les jours suivants :

lundi mardi mercredi jeudi

Le

Signature des parents :